



ASSOCIATION DES
CADRES SUPÉRIEURS
de la santé et des services sociaux

RAPPORT ANNUEL

2019-2020

MOT DE LA PRÉSIDENTE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour à toutes et à tous,

Succinctement, je vous présente le bilan de cette dernière année. La crise engendrée par la COVID-19 aura marqué le monde entier. Personne n’y a échappé. Le réseau de la santé et des services sociaux a été gravement touché, vous l’avez vécu de l’intérieur. À travers cette pandémie qui n’est pas terminée, l’ACSSSS a, tout comme vous, démontré son agilité et sa capacité d’adaptation. Les activités continuent en s’adaptant au contexte actuel et à venir.

Les activités de l’ACSSSS se sont inscrites dans la continuité des travaux initiés au cours de l’année précédente, notamment les travaux sur la refonte des règlements portant sur certaines conditions de travail applicables aux cadres supérieurs et aux hors-cadre, les travaux préparatoires à l’exercice de maintien de l’équité salariale 2021, les travaux portant sur les assurances et la retraite.

Tout au long de l’année, l’ACSSSS a accompagné ses membres selon les besoins de chacun. Elle a aussi résolu un bon nombre de dossiers portant sur les conflits de travail. Elle a participé activement aux différentes rencontres avec les parties prenantes ainsi qu’aux tables de discussions avec le MSSS et le SCT.

En lien avec le sondage national effectué auprès des cadres supérieurs et hors-cadre, au printemps 2019, le Comité des relations de travail de l’ACSSSS a continué le forage des données recueillies et a identifié des grands thèmes sur lesquels devront porter les communications et les représentations. Ces travaux, comme tous les autres, ont toutefois été suspendus par la pandémie déclarée en mars 2020. À l’automne, les membres de la CRT pourront peut-être reprendre les travaux en s’ajustant au contexte.

Cette année, l’ACSSSS a fait revivre un pan important de sa mission et de son expertise par la mise en place de tables de co-développement dédiées notamment aux cadres issus du Programme national de développement des leaders. Le consortium MSSS et PNDL dont je fais partie fonde l’espoir que le Programme soit relancé bientôt, après un arrêt forcé au printemps dernier.

Au printemps 2020, l’ACSSSS a invité les cadres supérieurs, hors-cadre, PDG, PDGA, DGA, DG actifs ou à la retraite à se réunir par séances virtuelles pour échanger, s’enrichir des contenus discutés et réfléchir à des solutions pour améliorer le réseau de la santé et des services sociaux. Un lieu de rencontres fortement appréciées. Nous souhaitons accueillir plus de membres actifs qui auraient envie de partager leur expérience du terrain.

L’ACSSSS continue de rechercher et d’offrir des solutions novatrices pour répondre aux besoins de gestionnaires du réseau en s’inspirant de ses membres, notamment. Dans le contexte actuel, elle demeure particulièrement sensible à l’attraction et la rétention des cadres supérieurs et hors-cadre.

Au nom du Conseil d’administration et en mon nom propre, je puis vous assurer que les représentations faites par votre association de même que l’accompagnement et le soutien à nos membres sont nos priorités.



Carole Trempe PDG –ACSSSS

GRANDS DOSSIERS

TABLES DE CO-DÉVELOPPEMENT ET LE PNDL

Le déploiement du projet d'animation des tables de co-développement a requis plusieurs représentations auprès des PDG, PDGA et DRHCAJ du réseau afin de les sensibiliser à l'existence de ces tables dédiées notamment aux cadres issus du Programme national du développement des leaders. Le projet a été reçu très favorablement. Il faut dire que l'ACSSSS a, au cours des 15 dernières années, su développer une expertise en matière de développement des compétences et d'accompagnement. Expertise pour laquelle elle est reconnue, par ailleurs.

Les rencontres avec les participants ont débuté en présentiel en septembre 2019 à Laval et se sont arrêtées en mars 2020. Presque toutes les régions du Québec avaient constitué leur cohorte et les horaires étaient fixés jusqu'en décembre 2020. La crise reliée à la pandémie a provoqué l'arrêt de l'activité.

Le MSSS a dû aussi mettre en pause le lancement de la deuxième cohorte de ce PNDL. Malgré tout, le consortium du PNDL et le MSSS se sont réunis au cours de l'été 2020 dans l'espoir de lancer la deuxième cohorte à brève échéance. Si la tendance se maintient, les activités du PNDL et les tables de co-développement complémentaires audit Programme se dérouleront virtuellement. À suivre.

LES SUIVIS HEBDOMADAIRES AVEC LE MSSS EN TEMPS DE PANDÉMIE

À compter du mois de mars jusqu'au mois de juin, nous avons eu des rencontres téléphoniques hebdomadaires avec le MSSS pour faire le point sur l'état des lieux et du terrain concernant les cadres supérieurs et les hors-cadre. Il s'agissait d'un point de rencontre pour toutes les informations à partager relativement aux conditions de travail et d'exercice, ainsi qu'une mise à jour des points d'actualités.

LES RENCONTRES VIRTUELLES DU PRINTEMPS 2020

Ce Comité est né en avril 2020 composé de personnes actives et récemment retraitées, cadres supérieurs, DGA, DG, PDG, PDGA du réseau. Ce Comité est la voix de milliers de gestionnaires qui à tous les niveaux hiérarchiques supérieurs ont été présents et engagés dans toutes les transformations des dernières années. Des gens qui prennent et supervisent au quotidien les décisions d'organisations cliniques et administratives, qui veillent, surveillent et contrôlent la qualité et la sécurité des soins et services pour les usagers et la clientèle. Des personnes qui assurent la cohérence entre les orientations nationales et leur actualisation efficace dans nos régions et auprès de nos populations respectives.

Ces personnes sont en mode recherche de solution et réfléchissent à certaines améliorations à apporter au niveau de la gouvernance, de la communication et des meilleures pratiques de gestion.

Un lieu de rencontres virtuelles où l'on échange des idées, des expériences, des opinions, des données.

LES REPRÉSENTATIONS

Plusieurs rencontres régionales entre la PDG de l'ACSSSS et les membres et /ou PDG du réseau ont eu lieu en début d'année, en présentiel. La crise de la pandémie a mis un frein à ces rencontres, pour un temps en tous les cas. Les rencontres en présentiel conservent une haute importance et ce, dans tous les dossiers de représentations menés par la PDG de l'ACSSSS et ce, qu'ils soient administratifs, politiques ou médiatiques.

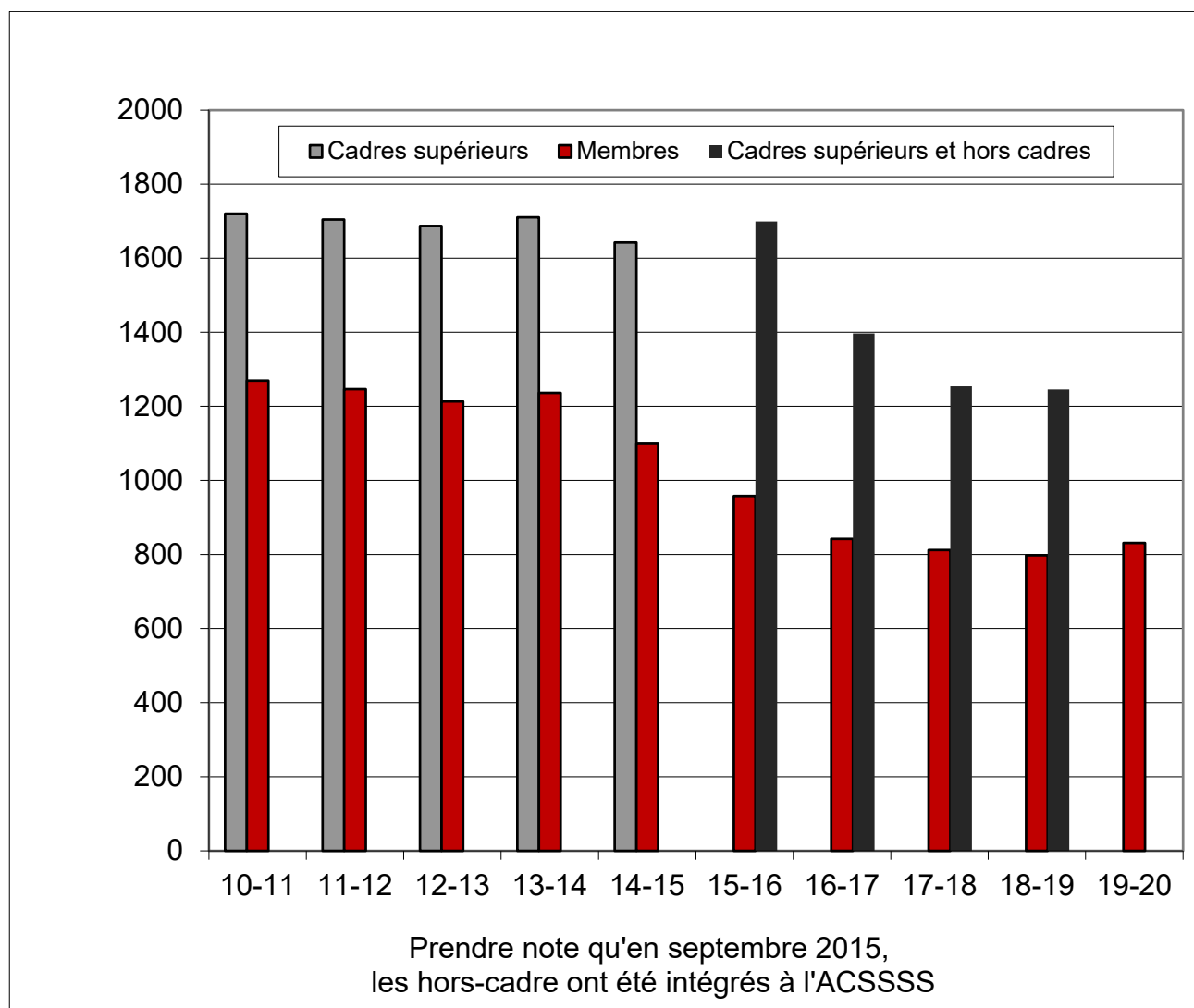
LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Le membership

Au 30 juin 2020, l'Association compte 831 membres, comparativement à 798 en juin 2019.

Les statistiques du MSSS au 31 mars 2019 indiquent 1245 postes de cadres supérieurs et hors-cadre (équivalent temps complet). Les données du MSSS quant au nombre de cadres supérieurs et hors-cadre dans le réseau pour 2019-2020 ne sont pas encore disponibles.

Évolution du membership 2019-2020



LES ÉTATS FINANCIERS

Des résultats à l'image de nos prévisions

L'Association a terminé son exercice financier 2019-2020 avec un déficit de 82 454\$ alors que le Conseil d'administration avait autorisé un déficit de 61 819\$.

Au 30 juin de l'an dernier, l'Association comptait 798 cadres supérieurs membres. Au 30 juin de cette année, il y en a 831. Nous subissons une baisse de revenus de cotisation depuis l'avènement de la loi 10. Nous remarquons toutefois une augmentation des postes au niveau des directeurs adjoints dans le réseau d'où la légère augmentation de nos revenus de cotisation.

Nos revenus d'activités de formation et congrès ont diminué cette année en raison de la pandémie qui nous a forcé à annuler presque l'ensemble de nos tables de co-développement.

L'opinion avec réserve de notre auditeur

Comme la cotisation est obligatoire à moins que le cadre refuse par écrit de cotiser à l'Association, on en conclut que tous les cadres supérieurs du réseau dont l'Association ne détient pas un avis de refus de cotiser est membre de l'Association. Il serait donc facile d'en déduire que le nombre de membres multiplié par le taux de cotisation représente nos revenus. Ce chiffre est cependant arbitraire selon notre auditeur puisqu'il nous est impossible de dire avec **certitude et exactitude** quel est le nombre de cadres supérieurs dans le réseau.

Nous demandons à chaque année aux établissements du réseau, tel que prévoit le *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*, la liste des cadres supérieurs à leur emploi. Malheureusement, certains établissements oublient de nous la transmettre malgré les rappels que nous effectuons. Certains établissements oublient aussi de nous aviser des mouvements de personnel d'encadrement au fur et à mesure durant l'année; ce qui explique la variabilité de notre nombre de cadres supérieurs. Nous estimons notre absence de revenus concernant les cadres supérieurs manquants à notre liste de cadres supérieurs à 1 ou 2%.

L'ensemble des postes de charges est géré d'une façon très serrée; vous remarquerez que toutes les dépenses sont en baisses à part le poste des salaires. Cela s'explique par un événement ponctuel dû au versement d'une indemnité de départ suite à l'abolition d'un poste dans notre organigramme. Notez toutefois que les employés ont consenti à une diminution de leur charge de travail de 10% et que les salaires des employés sont gelés.

La pandémie aura restreint nos déplacements ainsi que notre déficit qui aurait pu être plus élevé.

La dépense de créance douteuse est un poste que nous aimerions faire disparaître dans un monde idéal. Nous mettons tous les efforts nécessaires à la perception des comptes à recevoir auprès des établissements du réseau. Cependant, certains établissements omettent encore de respecter les

dispositions du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* concernant la cotisation professionnelle.

Nous vous rappelons que la **cotisation est obligatoire et automatique** après 30 jours suivant l'entrée en fonction d'un cadre. Les établissements sont relevés de leur obligation de prélever la cotisation professionnelle seulement lorsque le cadre émet un **avis écrit** de refus de cotiser à l'Association.

En résumé, notons que le déficit de cette fin d'exercice financier n'influence aucunement le développement de nos activités futures et le maintien de nos services aux membres. Nous avons un excellent fond de roulement. Les surplus de nos années antérieures en sont garants. Aujourd'hui et plus que jamais, l'appartenance et l'adhésion des cadres supérieurs à l'Association sont tributaires de la quantité et de la diversification des services offerts à tous ses membres.



Gilbert Pelletier CPA Inc.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**
ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2020

T 450 671-2311
F 450 671-1633
A 6400, av. Auteuil, bureau 400, Brossard QC J4Z 3P5
www.gilbertpelletiercpa.com

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats.....	1
État de l'évolution de l'actif net.....	2
Bilan.....	3
État des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5 - 9



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux

Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Association des cadres supérieurs de la santé et des services sociaux (l'« association »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au 30 juin 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'association tire des produits de cotisation dont il n'est pas possible d'en vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon travail d'audit sur ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'association et je n'ai pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisation, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 juin 2020 et le 30 juin 2019, de l'actif à court terme au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019, et des actifs nets au 1er juillet 2019 et au 30 juin 2020. J'ai exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2019.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Gilbert Pelletier, CPA Inc.¹

Société de Comptable Professionnel Agréé

Brossard, Québec
Le 11 septembre 2020

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A115624

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

	Budget	2020	2019
PRODUITS			
Cotisations et droits d'adhésion	685 065 \$	692 369 \$	679 087 \$
Activités de formation et congrès	28 750	17 050	40 680
Revenus divers	25 000	24 679	27 719
Revenus nets de placements	12 100	14 363	13 701
	750 915	748 461	761 187
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	643 437	696 541	655 434
Frais de déplacements	59 000	35 108	49 328
Frais de services	25 915	24 904	25 068
Dépenses de propriété	22 322	20 129	23 563
Communications	10 818	9 086	10 302
Congrès et activités de formation	2 000	331	17 352
Fournitures et matériel de bureau	11 050	9 869	10 722
Affiliations	3 200	3 240	3 260
Projets spéciaux direction générale	2 000	-	4 171
Créances douteuses et irrécouvrables	2 400	2 034	2 264
Amortissement des immobilisations	23 622	22 619	22 826
Intérêts sur la dette à long terme	6 970	7 054	7 824
	812 734	830 915	832 114
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(61 819) \$	(82 454) \$	(70 927) \$

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

	2020	2019
SOLDE AU DÉBUT	929 163 \$	1 000 090 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(82 454)	(70 927)
SOLDE À LA FIN	846 709 \$	929 163 \$

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
BILAN
30 JUIN 2020**

ACTIF	2020	2019
COURT TERME		
Encaisse	88 066 \$	88 318 \$
Débiteurs (note 5)	26 375	27 440
Frais payés d'avance	11 800	12 119
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	459 670	468 192
	585 911	596 069
PLACEMENTS (note 6)	49 430	135 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	499 410	518 669
	1 134 751 \$	1 250 268 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	67 538 \$	81 014 \$
Cotisations perçues d'avance	53 861	52 620
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	20 828	20 828
	142 227	154 462
DETTE À LONG TERME (note 9)	145 815	166 643
	288 042	321 105
ACTIF NET		
ACTIF NET	846 709	929 163
	1 134 751 \$	1 250 268 \$

Pour le conseil d'administration,


_____ administrateur


_____ administrateur

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(82 454) \$	(70 927) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	22 619	22 826
	(59 835)	(48 101)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	1 065	(1 400)
Frais payés d'avance	319	1 353
Créditeurs	(13 476)	7 631
Cotisations perçues d'avance	1 241	-
Produits perçus d'avance	-	(5 869)
	(70 686)	(46 386)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(376 930)	(566 528)
Encaissement de placements	468 192	622 391
	91 262	55 863
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(20 828)	(20 828)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(252)	(11 351)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	88 318	99 669
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	88 066 \$	88 318 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2020**

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ASSOCIATION

L'association, constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec, a pour but principal le maintien et le développement des conditions de travail des cadres supérieurs travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec. L'association est une association ouvrière au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Constatation des produits

Les revenus de cotisations sont comptabilisés sur une base mensuelle.

Les revenus d'activités de formation sont comptabilisés lorsque celles-ci ont été offertes.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice en fonction du temps écoulé.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Bâtiment	Amortissement dégressif	4 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	10 %
Matériel informatique	Amortissement linéaire	25 %

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2020**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'association a fait le choix de classer ses actifs et passifs financiers de la façon suivante :

Évaluation initiale et ultérieure

L'association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et effets à recevoir, ainsi que des certificats de placement garanti.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, des cotisations perçues d'avance et de la dette à long terme.

3. BUDGET

Les chiffres présentés dans la colonne "Budget" de l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration le 13 septembre 2019.

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'association adhère à un régime de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de l'employeur correspondent aux cotisations du régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) dans le réseau de la santé et des services sociaux.

La charge encourue est comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaires et avantages sociaux" et se détaille comme suit :

	2020	2019
Régime de retraite	48 884 \$	50 132 \$

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2020**

5. DÉBITEURS

	2020	2019
Cotisations à recevoir	23 965 \$	24 553 \$
Provision pour créances douteuses	(1 876)	(4 059)
	22 089	20 494
Intérêts courus à recevoir	4 286	6 946
	26 375 \$	27 440 \$

6. PLACEMENTS

	2020	2019
Certificats de placement garanti (encaissés durant l'exercice)	- \$	468 192 \$
Certificats de placement garanti, 1.65 % à 2.83 %, échéant de juillet 2020 à mai 2021	459 670	135 530
Certificat de placement garanti, 2.35 %, échéant en novembre 2021	49 430	-
	509 100	603 722
Placements réalisables au cours du prochain exercice	459 670	468 192
	49 430 \$	135 530 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	82 100 \$	- \$	82 100 \$	82 100 \$
Bâtiment	507 248	125 554	381 694	397 600
Mobilier et équipement	56 442	27 772	28 670	31 565
Matériel informatique	12 913	5 967	6 946	7 404
	658 703 \$	159 293 \$	499 410 \$	518 669 \$

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2020**

8. CRÉDITEURS

	2020	2019
Frais courus	5 473 \$	5 417 \$
Salaires à payer	62 065	75 597
	67 538 \$	81 014 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2020	2019
Emprunt hypothécaire, remboursable par mensualités de 1,736 \$ plus les intérêts calculés semestriellement au taux de 3.96 % renouvelable en juillet 2021, échéant selon le plan d'amortissement en juin 2028, garanti par le terrain et le bâtiment d'une valeur nette de 463,794 \$	166 643 \$	187 471 \$
Portion à court terme de la dette à long terme	20 828	20 828
	145 815 \$	166 643 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	20 828 \$
2022	20 828 \$
2023	20 828 \$
2024	20 828 \$
2025	20 828 \$

**ASSOCIATION DES CADRES SUPÉRIEURS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2020**

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan, soit au 30 juin 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'association éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créditeurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses certificats de placement garanti et sa dette à long terme à taux d'intérêt fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'association à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

LES SERVICES JURIDIQUES

Le service de consultation individuelle disponible à l'Association est toujours une priorité pour le Conseil d'administration et tout le personnel de l'Association. Les conseillers se consacrent activement à la résolution des conflits de travail que vivent les cadres supérieurs et les hors-cadre et mettent à leur disposition leurs connaissances, leur expertise et leur expérience.

Le tableau ci-après illustre la répartition des dossiers traités en 2019 et 2020

RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS : COMPARAISON ENTRE 2018-2019 ET 2019-2020

Types de dossiers	1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019			1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020		
	Dossiers ouverts avant le 01-07-17 et qui se sont poursuivis en 2018-2019	Nouveaux dossiers ouverts en 2018-2019	TOTAL des dossiers traités en 2018-2019	Dossiers ouverts avant le 01-07-18 et qui se sont poursuivis en 2019-2020	Nouveaux dossiers ouverts en 2019-2020	TOTAL des dossiers traités en 2019-2020
Rupture du lien d'emploi	8	5	13	8	14	22
Mesures de stabilité d'emploi	1	0	1	0	1	1
Retraite et assurance	1	0	1	0	0	0
Rémunération – Classification	4	0	4	0	2	2
Conditions de travail	3	21	24	14	1	15
Invalidité	1	3	4	1	2	3
Mesures disciplinaires et administratives	5	3	8	1	9	10
TOTAL	23	32	55	24	29	53

RÈGLEMENT : ALLOCATION TEMPORAIRE POUR LES MÉDECINS

Nous vous informons qu'un règlement est intervenu entre le MSSS et l'ACSSSS concernant les postes de médecins DSP et DSP adjoints, spécialistes en médecine familiale. On se souviendra que le Ministre Barrette avait octroyé une allocation temporaire de 43% et 15% aux médecins spécialisés à l'exclusion des médecins ayant une spécialité en médecine familiale et ce même s'ils occupaient les mêmes postes d'encadrement, soit ceux de DSP et DSP adjoints. Cette allocation a dû être reconduite du 1^{er} avril 2019 au 30 juillet 2019, soit jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles classes salariales des cadres médecins le 31 juillet 2019. Nous avons réussi à rétablir une certaine équité entre les deux groupes de médecins pour les mêmes fonctions durant cette période de quatre mois. Donc, les DSP et DSP adjoints dont la spécialité est médecine familiale recevront ou ont reçu un montant forfaitaire pour ces quatre mois.

COMITÉ CONSULTATIF DES RELATIONS PROFESSIONNELLES - CADRES

L'année dernière, nous vous informions que depuis le 16 juin 2015, nous participons à une démarche consultative avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux quant à la refonte des règlements portant sur certaines conditions de travail applicables aux cadres et aux hors-cadre du réseau de la santé et des services sociaux.

Les principaux sujets abordés lors de ces rencontres ont trait essentiellement à l'encadrement législatif, le contexte ministériel, le contexte socio-économique et le contexte de réorganisation de la gouvernance.

Trois objectifs sont visés :

- L'adaptation et la cohérence inter réglementaire;
- L'uniformisation et la simplification des modalités d'application des conditions de travail;
- La valorisation et la responsabilisation (attraction/rétention main-d'œuvre/pratique gestion).

Ces travaux avaient été suspendus à l'automne 2018 pour laisser place aux rencontres tenues en Comité élargi qui était composé des acteurs suivants : MSSS, SCT ainsi que les trois associations de la santé et des services sociaux APER, AGESSS et ACSSSS. Le mandat de ce Comité était de conclure les dossiers liés à la modernisation du système de classification, de l'exercice de maintien d'équité salariale 2016 ainsi que celui qui aura lieu en 2021 et finalement le règlement des plaintes logées à la Commission d'équité salariale en 2011. Ce qui fut fait.

En septembre 2019, nous avons repris les travaux sur la refonte des règlements. Toutefois, ces travaux ont encore une fois été suspendus compte tenu de la crise sanitaire du COVID 19.

De nouvelles dates de rencontres ont été fixées en septembre 2020 et le calendrier des travaux prévoit qu'elles se poursuivront jusqu'à la fin février 2021.

MAINTIEN – ÉQUITÉ SALARIALE 2021

Nous vous rappelons les ententes convenues le 21 juin 2019 par le Comité élargi qui avait été créé à la demande du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) où participaient les trois associations de la santé et des services sociaux, soit l'APER, l'AGESSS et l'ACSSSS.

- Celle sur la modernisation du système de classification et du guide de la classification des fonctions d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux;
- Celle du maintien d'équité salariale de 2016 ainsi que les conditions applicables en prévision de l'exercice 2021;
- Celle du règlement des plaintes logées le 18 mai 2012 à la Commission d'équité salariale pour l'exercice du maintien de 2011;

- Celle de l'établissement des structures salariales en lien avec l'utilisation des sommes résiduelles du 3.5% selon les paramètres de l'entente signée le 19 décembre 2016.

Entente concernant le maintien de l'équité salariale de 2021 pour le personnel d'encadrement du réseau de la santé et des services sociaux

Comme il a été convenu avec le SCT et le MSSS, l'ACSSSS participe aux travaux préparatoires à l'exercice de maintien de l'équité salariale 2021.

Le Comité d'évaluation du maintien de l'équité salariale 2021 a été créé. Nous sommes à l'élaboration des règles de fonctionnement de ce Comité. Parallèlement, un calendrier de rencontres circule entre les membres du Comité afin d'établir les dates de rencontres pour 2020/2021.

Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier au fur et à mesure de son avancement.

LE COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL

La CRT est instituée en vertu du Règlement général de l'Association. Elle est l'instance chargée de donner les grandes orientations et voir à coordonner l'ensemble des activités de l'Association en matière de relations de travail.

Les modifications aux conditions de travail annoncées pour la révision des décrets seront sûrement au cœur des discussions de ce Comité de travail au cours de la prochaine année.

Sondage sur les conditions d'exercice des cadres supérieurs et des hors-cadre

Au cours de la dernière année, la CRT a reçu le mandat d'analyser les résultats de ce sondage et de préparer des publications thématiques qui permettront d'alimenter les réflexions et les pistes d'amélioration des conditions d'exercice des cadres supérieurs et des hors-cadre.

L'analyse des résultats du sondage a été effectuée à l'automne 2019. Au terme de cet exercice préalable, les membres de la CRT se sont réunis le 6 décembre 2019. Cette séance de travail a permis d'identifier les grands thèmes sur lesquels porteront les publications, et le format de celles-ci. À la suite de cette rencontre, la CRT s'est adjointe des services de Mme Guylaine Boucher, rédactrice et éditrice chez Agence Médiapresse inc. À l'hiver 2020, Mme Boucher a entrepris la préparation de fascicules thématiques.

Compte tenu de la crise sanitaire survenue au printemps 2020, les travaux de la CRT ont été suspendus.

LA COALITION EN MATIÈRE DE RETRAITE ET D'ASSURANCE (CERA)

En 2019, la CERA a représenté 6297 cadres membres de dix associations et une fédération, dont 5938 aux fins de subvention. C'est une légère baisse par rapport à 2018, encore une fois attribuable à l'abolition de plusieurs postes de cadres dans le réseau de la santé et des services sociaux, mais cette fois-ci compensée par une augmentation du nombre de cadres dans le secteur des commissions scolaires. Le pourcentage de représentativité reconnu par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) aux fins de financement a été déterminé à 29,64% comparativement à 30,07% en 2018.

En 2019, la CERA a continué ses relations de collaboration avec ses nombreux partenaires externes (Regroupement d'associations de cadres en assurance et retraite (RACAR), Secrétariat du Conseil du trésor, SSQ Assurance, Retraite Québec, Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)). On a dû continuer de composer avec les changements de vis-à-vis au Secrétariat du Conseil du trésor, ce qui a provoqué un certain nombre d'ajustements dans les relations et les façons de faire.

RETRAITE

Quant aux travaux conjoints SCT-RACAR-CERA sur la problématique des transferts du RREGOP vers le RRPE, ils se sont poursuivis. Les regroupements ont analysé la proposition du SCT à l'effet de modifier la formule de calcul de la rente sur la base du salaire carrière indexé. Il va de soi que ce scénario a soulevé plusieurs questions et réactions. Des rencontres ont eu lieu en présence des représentants et actuaires des regroupements CERA et RACAR et du SCT pour échanger sur les enjeux et la faisabilité d'apporter une modification aussi majeure dans le régime de retraite. Une présentation de divers scénarios chiffrés a été faite par l'actuaire conseil en matière de retraite de la CERA, Monsieur René Roy. Les membres ont pu constater les différents impacts à la fois sur les cadres en exercice et sur ceux qui arriveront en fonction dans les prochaines années. Une proposition de solution intégrée touchant à la fois la formule de rente, le financement du régime, la maturité, et la gestion de risque a été déposée en réponse à la proposition initiale du SCT. Depuis ce dépôt, aucun retour n'a été fait par le SCT, expliquant cette position par le fait que la solution intégrée dépasse le mandat du Comité. Les travaux sont suspendus encore à ce jour. Ce dossier est loin d'être réglé.

Retour au travail des retraités

Au printemps 2019, les travaux techniques ont débuté pour convenir avec le SCT des modifications qui pourraient être apportées aux dispositions de retour au travail des pensionnés du RRPE pour répondre aux besoins de pénurie de main-d'œuvre qui sévit dans certains secteurs tout en assurant la pérennité du RRPE. Les regroupements et le SCT se sont entendus rapidement pour arrêter des assouplissements qui permettent le retour au travail des retraités, mais pour des besoins sporadiques (congs de maladie, mentorat, mandats spécifiques, suppléance, etc.) et non prévisibles. En aucun temps, les modifications retenues ne devaient occasionner une hausse du taux de cotisation des participants actifs, ni d'impact négatif sur le financement du régime. Un projet de loi a finalement été

déposé dès la rentrée parlementaire de l'automne et son adoption a été votée en novembre 2019. Depuis, un projet de règlement d'application a été adopté par le Comité de retraite du RRPE et par le Conseil du trésor. La mise en vigueur des nouvelles dispositions a été fixée au 1er mars 2020.

ASSURANCE

Négociation des taux de primes pour l'année 2020

À nouveau, la CERA a dû négocier avec SSQ Assurance, en partenariat avec le RACAR et le SCT, le renouvellement des taux de primes du régime d'assurance collective du personnel d'encadrement. Ainsi, pour l'année 2020, une baisse des frais d'administration sur les prestations a été négociée pour les trois prochaines années. C'est une diminution de 1,5% (le pourcentage est passé de 4,5% à 3,0%), laquelle s'est ajoutée à une diminution de taxes de l'ordre de 0,10%. Le tout représente une économie sur les primes d'environ 800 000\$ annuellement. Au final, en tenant compte de la baisse des frais et de l'expérience de consommation des assurés, les primes du régime d'accident maladie ont été majorées de 4,8%. Toutefois, certains surplus accumulés ont permis d'allouer un congé de primes de 5% sur la portion des primes payées par les employés.

En assurance vie de base de l'adhérent, le statu quo a été maintenu et la prime pour les personnes à charge a diminué de 5,9%. À cela s'ajoute un congé de primes de 10%. Quant à l'assurance vie additionnelle, les primes ont connu une augmentation de 2,2%.

Ce sont les primes d'assurance invalidité longue durée qui ont connu le pourcentage d'augmentation le plus important à 18%. L'expérience de ce régime est plus difficile ces dernières années. Comme convenu en 2018 lors de la négociation des taux de 2019, la tarification des assurés actifs de 65 ans et plus a été revue dans le cadre du renouvellement de 2020 et permet dorénavant aux assurés concernés de ne plus payer à la fois une prime à la RAMQ et la pleine tarification du régime d'assurance accident maladie. Bien que cette mesure ne touche qu'environ 250 cadres actifs, elle demeure intéressante pour ceux et celles qui en profiteront.

Régime d'assurance collective des retraités du personnel d'encadrement

La date du 1er juillet 2019 a été retenue pour mettre en vigueur la nouvelle disposition du régime qui prévoit que tout adhérent en date de son 65e anniversaire de naissance pourra adhérer au régime enrichi même s'il avait fait le choix du régime de base lors de son adhésion comme retraité. Ainsi, au printemps 2019, SSQ a fait une campagne d'information pour offrir à tous les adhérents retraités de 65 ans et plus la possibilité de passer du régime de base au régime enrichi s'ils le souhaitent jusqu'au 1er juillet. Au-delà de cette date, il n'était plus possible de faire la modification. La mesure a connu un très grand succès auprès des 65 ans et plus et continue d'être populaire auprès des adhérents qui atteignent leur 65e anniversaire en cours d'année.

La pérennité du régime d'assurance des retraités continue d'être un enjeu majeur, notamment pour les assurés de moins de 65 ans. À la fin de l'année 2018, les membres du Comité consultatif des retraités (CCR) devaient procéder à un sondage à la demande du SCT. Ce sondage devait vérifier le

niveau d'adhésion des adhérents à une formule autre que le régime actuel, à savoir notamment le transfert du contrat à un OBNL, ou le passage à un régime individuel comme le régime « Privilège » de SSQ. Pour des raisons de confidentialité de données, le SCT a signifié au CCR ne plus pouvoir procéder à un tel sondage. Conséquemment, aucun sondage n'a eu lieu en 2019. À la fin de l'année, le SCT a accepté la formation d'un comité conjoint CCR-SCT-CERA/RACAR pour étudier toutes les options possibles dont celles de la terminaison partielle et totale, de même que le transfert du contrat à un Organisme à but non lucratif (OBNL). Les travaux de ce comité ont débuté en janvier 2020.

PROSPECTIVES

La fin de 2019, avec le dépôt des offres gouvernementales aux centrales syndicales et le début des négociations, annonçait une année 2020 sous le signe de l'attente et de la suspension des discussions entourant les grands enjeux liés au régime de retraite du RRPE, à savoir entre autres les transferts du RREGOP. Puis est arrivée une grande secousse appelée COVID-19 qui a ébranlé, et ébranle encore, tant les marchés (baisse drastique des taux d'intérêt et des marchés boursiers) que la vie en général.

Quand le calme s'installera, et on ne sait quand, il faudra vivre avec les conséquences sociales et financières. En matière de retraite et d'assurance, comme ailleurs, l'impact sera important et on ne peut se le cacher. Les régimes d'assurance voyage et d'assurance maladie seront fortement affectés par une augmentation substantielle des réclamations (et un régime collectif sert à cela !).

Nous aviserons au renouvellement 2021.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019-2020

COMITÉ ADMINISTRATIF

Madame Carole Trempe
Présidente Directrice générale
ACSSSS

Monsieur Jacques Fortin (16)
Vice-président et délégué de la Montérégie
Directeur de la qualité, évaluation,
performance, éthique et Lean
CISSS de la Montérégie-Centre.

Monsieur Louis Rocheleau (06)
Secrétaire et délégué de Montréal
Directeur adjoint des services multidisciplinaires
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Monsieur Robert Fortier
Trésorier et Président du regroupement des
retraités

Madame Lise Giroux
Présidente sortante

DÉLÉGUÉS

Madame Louise Dufour (01)
Déléguée du Bas-St-Laurent
Directrice adjointe des services
multidisciplinaires
CISSS du Bas St-Laurent

Madame Isabelle Boulianne (02)
Déléguée du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Directrice administrative enseignement,
recherche et innovation
CIUSSS Saguenay – Lac-Saint-Jean

Monsieur Daniel La Roche (03)
Délégué de Québec
Directeur de l'évaluation, de la qualité, de
l'éthique, de la planification et des affaires
juridiques
CHU de Québec

Monsieur Patrick Poulin (05)
Délégué de l'Estrie
Directeur adjoint du programme santé publique
CIUSSS Estrie – CHUS

Madame Brigitte Auger (06)
Déléguée de Montréal
Directrice du programme soutien à l'autonomie
des personnes âgées
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Madame Martine Potvin (07)
Déléguée de l'Outaouais
Directrice de l'enseignement, des relations
universitaires et de la recherche
CISSS de l'Outaouais

Madame Évelyne Grenier-Ouimette (08)
Déléguée de l'Abitibi-Témiscamingue
DGA aux programmes santé physique généraux
et spécialisés
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Monsieur Michel Rioux (09)
Délégué de la Côte-Nord
Directeur des ressources informationnelles
CISSS de la Côte-Nord

Madame Ann Soucy (11)
Déléguée de la Gaspésie
Directrice des ressources informationnelles
CISSS de la Gaspésie

Madame Marie-Claude Bélanger (12)
Déléguée de Chaudière-Appalaches
Directrice des services multidisciplinaires
CISSS de Chaudière-Appalaches

Madame Sonia Mailloux (13)
Déléguée de Laval
Directrice de la protection de la jeunesse
CISSS de Laval

Madame Annie Plante (14)**Déleguée de Lanaudière**

Directrice du programme santé mentale et
dépendance
CISSS de Lanaudière

Monsieur Patrick Bureau (15)**Délegué des Laurentides**

Directeur des services techniques
CISSS des Laurentides

Madame Alexandrine Côté (16)**Déleguée de la Montérégie**

Commissaire aux plaintes et à la qualité des
services
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Madame Liliane Groleau (10-17-18)**Déleguée du Nord-du-Québec**

Directrice générale adjointe du service des
ressources administratives
Conseil Cri SSS de la Baie-James

